



Yssingeaux 18 juin 2018

Madame,
Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint un extrait de règlement (en cas de réservation sur le second semestre 2018) et une fiche programme des manifestations :

- 1) **L'extrait de règlement** vous confirme les dates réservées par votre association pour la période de *septembre à Décembre 2018*. **Cet extrait de règlement est à retourner signé en Mairie avant le 15 août. Sans retour de cet extrait de règlement, la réservation sera automatiquement annulée.**

- 2) **D'autre part** la fiche programme vous communique le calendrier du **1er semestre 2019** à mettre en place, sur lequel votre association indiquera les dates des prochaines manifestations qu'elle compte organiser (**3 dates maximum**). Cette fiche qui ne correspond **qu'à une pré-réservation** devra être retournée en Mairie, **pour le 1er septembre 2018 dernier délai**. **Courant octobre 2018** nous vous adresserons un courrier avec extrait de règlement à nous retourner signé pour valider définitivement vos réservations du 1er semestre 2019.

Je tiens enfin à rappeler à votre attention que la mise à disposition d'une salle municipale (Foyer Rural ou Coupe du Monde) est conditionnée :

- à l'établissement d'un état des lieux avant et après chaque manifestation dans le respect des règlements d'utilisation qui engagent votre responsabilité.
- à la remise d'un chèque caution à l'intendant.

Comptant sur votre compréhension et concours,

Pour votre information, une nouvelle convention est à signer pour toute utilisation du minibus à partir du 1er juillet 2018. En effet, pour rappel la convention que vous avez signé jusqu'à présent se termine au 30 juin 2018.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour Le Maire
L'Adjoint Délégué

Victor SABATIER

RAPPEL : Toute réservation de salles (Foyer Rural et Coupe du Monde) non mentionnée sur le calendrier semestriel devra être demandée en Mairie, minimum 1 mois avant la manifestation. Les salles n° 3 et n° 5 du Foyer Rural peuvent également être mises à disposition à condition de prévenir la Mairie 10 jours avant la réservation.

Calendrier semestriel - PROGRAMME DES MANIFESTATIONS – Année 2019

Fiche réponse

NOM DE L'ASSOCIATION :

NOM ET ADRESSE DU PRESIDENT :

Téléphone : **mail obligatoire :**

Calendrier pour la période de Janvier 2019 à juin 2019

Le Président de l'Association sollicite l'inscription au calendrier des manifestations suivantes (3 dates maximum) :

<u>JOUR</u>	<u>DATE</u>	<u>HORAIRES</u>	<u>OBJET</u>	<u>LIEU</u>
-------------	-------------	-----------------	--------------	-------------

_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____

Fait à Yssingaux le

(Signature)

N.B.: Cette fiche est à retourner en Mairie au plus tard pour le 01/09/2018